

NATURE ET PROGRÈS

Monsieur Francis GIOT
Président
Monsieur Marc FICHERS
Secrétaire Général

VOTRE LETTRE DU
19 MAI 2009

NOS RÉFÉRENCES
SF/HUB/QUP 09.1448

VOS RÉFÉRENCES

Namur, le 26 mai 2009

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire Général,

Votre mémorandum nous est bien parvenu et nous vous en remercions.

Ecolo partage très largement vos revendications et la plupart d'entre elles correspondent à diverses propositions programmatiques que nous avons développées.

En ce qui concerne la question énergétique, notre programme ci-joint aborde l'ensemble des 9 points que vous avez retenus. Nous serons heureux d'échanger avec vous d'une concrétisation de celui-ci au lendemain des élections et plus particulièrement sur la question relative à l'équilibre entre la production alimentaire et la production de biomasse qui est centrale dans l'équilibre de la production.

Notre programme « Agriculture et Alimentation » qui vous est également joint en copie aborde la politique agricole. Nous rejoignons largement vos revendications. La question du transfert éventuel des élevages intensifs vers les zones industrielles nécessite cependant une analyse approfondie, ce système pouvant présenter des effets pervers conduisant à avaliser l'élevage industriel en entraînant un désintérêt « définitif » du citoyen pour ce type de questions.

En ce qui concerne les OGM, nous espérons étendre les mesures wallonnes actuelles au territoire de la Région bruxelloise.

D'une manière globale, dès les premières autorisations de cultures OGM en Europe, Ecolo a défendu une application stricte du principe de précaution face aux risques pour l'environnement et la biodiversité que représente la dissémination incontrôlée de ces organismes. Celle-ci doit donc être impérativement évitée et le libre choix des consommateurs et des producteurs non OGM garanti.

Ecolo propose de renforcer l'indépendance des procédures d'évaluation et d'autorisation pour rendre le pouvoir de décision démocratique. Au niveau européen, au-delà des aspects sanitaires et environnementaux, la procédure d'évaluation doit assurer une diversité plurielle de l'expertise, notamment en prenant en compte les facteurs socioéconomiques et éthiques liés aux OGM. Sans attendre l'instauration de cette analyse de l'opportunité socioéconomique et sociétale des OGM au niveau européen, notre députée Ecolo Thérèse Snoy a déposé début mai à la Chambre une proposition de loi l'instaurant au niveau belge, et ce avant toute autorisation d'essai en champs ou de commercialisation d'OGM.

Toujours au niveau européen, il est nécessaire d'instaurer l'étiquetage des produits issus d'animaux nourris aux OGM afin de garantir l'existence de filières animales non contaminées par les OGM, ainsi que la parfaite information des consommateurs européens qui doivent pouvoir savoir si le lait, les œufs ou la viande proviennent d'animaux nourris aux OGM. Dans l'attente de l'entrée en vigueur d'une telle législation au niveau européen, Ecolo a récemment introduit une proposition de loi fédérale permettant un étiquetage "produit sans OGM" qui valorisera les produits issus d'une filière sans OGM.

Ecolo continuera de défendre le principe d'une tolérance zéro en ce qui concerne les semences contaminées par des OGM. Ceci est particulièrement prégnant pour le secteur de l'agriculture biologique où il faut porter le seuil de contamination accidentel admissible dans les aliments biologiques de 0,9 % (tel que prévu actuellement dans la réglementation européenne) à 0,1 % et au-delà, au seuil de détectabilité.

Le détail de nos propositions en matière d'OGM se trouve également dans le programme « Agriculture-Alimentation ».

Pour la grave question de la surmortalité des abeilles notre programme prévoit les éléments suivants :

« Les phénomènes de dépérissement des ruchers et de disparition des abeilles figurent parmi les menaces les plus diffuses et en même temps les plus inquiétantes qui pèsent sur notre environnement. La Belgique doit prendre d'urgence des mesures préventives (interdiction de certains pesticides comme le fipronil et l'imidaclopride dont l'absence de risque pour les abeilles n'est pas démontré ; attention beaucoup plus grande, dans le futur, à l'évaluation du risque des pesticides pour les abeilles dans le cadre des autorisations) mais également investir dans une recherche accrue concernant les problèmes environnementaux auxquels sont confrontés les insectes pollinisateurs. A cette fin, la Belgique doit, notamment, s'insérer dans des réseaux internationaux. Le secteur apicole doit être écouté, responsabilisé et son expérience de terrain reconnue. Les principes de lutte intégrée (réduisant drastiquement le recours aux pesticides) doivent s'appliquer, en particulier sur les cultures dépendantes de la pollinisation des insectes. »

Pour les pesticides et leur vente, nous avons eu récemment l'occasion de nous en entretenir avec vous. Madame Snoy est à votre disposition pour affiner et renforcer la proposition de loi qu'elle a déposée au parlement fédéral.

D'une manière plus générale, notre programme prévoit de réduire drastiquement l'utilisation des pesticides et biocides :

« En 2005, la Belgique s'est dotée d'un plan visant à réduire les risques liés à l'utilisation et la consommation des pesticides. Pour Ecolo, ce plan, dans sa forme actuelle, ne mène pas à une réduction des pollutions par ces substances. Si les contraintes mises à l'utilisation des pesticides par les agriculteurs ont été renforcées, les particuliers sont aujourd'hui toujours poussés par la publicité à utiliser ces produits dangereux, alors même que les preuves de lien entre cancer et pesticides se renforcent.

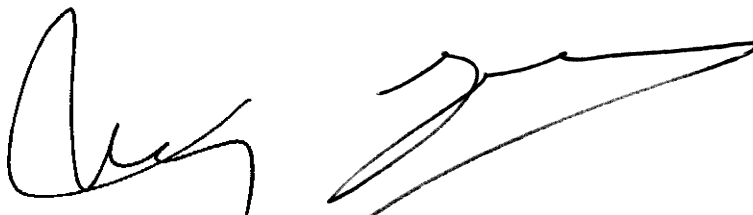
A l'instar de ce qui est mis en œuvre par des pays tels le Danemark, la Norvège et la Suède, Ecolo propose l'élaboration d'un plan national contre les pesticides et biocides à destination des secteurs agricole et alimentaire, des espaces verts publics mais également des particuliers. La publicité pour ces produits dangereux doit être interdite.

Au niveau local, Ecolo propose d'encourager les « communes zéro pesticide » et de faire par ailleurs respecter l'interdiction d'utilisation des pesticides dans les lieux publics.

Dans le cadre de l'application de la nouvelle réglementation européenne en matière de pesticides, Ecolo souhaite que la Belgique soit particulièrement soucieuse des effets de toxicité chronique et d'effet cumulé des pesticides sur les personnes et les animaux et que les autorités veillent à utiliser au maximum la latitude qui leur est laissée d'adopter des mesures plus restrictives que la législation européenne. »

Enfin, par rapport à la question des nanotechnologies, nous sommes favorables à la tenue rapide d'un débat au niveau fédéral et européen aux fins d'affiner la connaissance des conséquences de leur développement. En tout état de cause le principe de précaution doit être de mise.

En vous remerciant de cet apport essentiel au débat que représente votre mémorandum et en espérant avoir apporté réponse à votre interpellation, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire Général, en l'expression de nos meilleurs sentiments.



Isabelle DURANT & Jean-Michel JAVAUX
Co-Présidents d'Ecolo